



Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le
ID : 068-216802009-20250902-27_2025-DE

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14
Absence : 4
Procuration : 1
Date de convocation : 26/08/2025

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,
Mmes, Nathalie DURAND, Mireille JOLY, Caroline KIGER,
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Brice GSCHWIND, Dominique RICHARD,
Absents excusés : Mme Marie-Paule BINDA, MM. Jeremy GERBER (donne pouvoir à Mme
Nathalie VERRIER), Nicolas HANS, Jean-Louis STANTINA

Délibération 27/2025

Objet : Signalisation horizontale : demande de subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

M. le Maire expose :

Suite aux travaux de réfection de la couche de roulement réalisée par la CEA dans la rue de l'Eglise et son croisement avec la rue Saint-Léger et une partie de la rue de la Vallée, il convient de refaire la signalisation horizontale.

Il fait part de la possibilité d'avoir une subvention de la CEA, crédits de la dotation au titre des amendes de police.

M. le Maire présente un devis de la société Proximark pour un montant de 7 632,20 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le devis de la société Proximark pour un montant de 7 632,20 € HT.
- Donne toute latitude à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ladite subvention.

Les crédits seront inscrits à l'article 2152 du budget 2025, dans le cadre d'une décision budgétaire modificative.

Certifié exécutoire
Manspach, le 09/09/2025
Le Maire,
Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Daniel DIETMANN